



Réf : DCM/2015/n°108/71/18.11/8

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 04/11/2015
Date de l'affichage : 12/11/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,
Le DIX HUIT NOVEMBRE à 17 H 30
Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJOLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREVRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Cédric BONATO, Guillaume BER, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. CATHALA à Noémie CLAUDEL
Alexandra BONNET à Rachida BOUTEILLER

Veronique BONVICINI à Christelle BERTINI

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

Rapporteur : Le Maire

**DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE
2016**

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a modifié quelque peu le débat d'orientation budgétaire. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluri annuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en être pris acte par délibération spécifique.

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20151118-DCM2015-108-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 – BUDGET COMMUNE

L'argent public est devenu rare entraînant une chute des ressources des collectivités locales (-500 000 € pour Aigues-Mortes par rapport à 2015). La baisse des dotations aura un impact fort sur notre politique ressources humaines. Il nous faudra également « tailler » dans nos dépenses de fonctionnement, afin de garder celles d'investissement à un niveau acceptable (autour de 2.5 M€ hors remboursement capital des emprunts), tout en veillant à ne pas augmenter la dette. Dans ce contexte nous prévoyons un équilibre budgétaire de fonctionnement aux environs de 11,9 M€

LE FONCTIONNEMENT

Devrait marquer un recul de l'ordre de 8%. Presque tous les articles budgétaires sont concernés

Les ressources humaines

Selon le rapport 2015 de l'observatoire des finances locales, présenté le 16 juillet 2015, deux phénomènes sont à l'origine de plus du tiers de la croissance de la masse salariale des collectivités locales :

- Les hausses du taux de la contribution employeur due à la CNRACL
 - La revalorisation des salaires des agents de catégorie C et B
- Dans ce contexte difficile il est impératif de réduire notre masse salariale. Nous utiliserons les leviers habituels pour y parvenir, à savoir :
- Le non-remplacement des départs en retraite (3 prévus en 2016) que nous privilégierons. Seul l'agent de la police municipale sera remplacé.
 - Le non-remplacement des départs (3 en 2015)
 - La limitation du recours aux contractuels
 - Le transfert de personnel à la communauté de communes Terre de Camargue, dans le cadre du transfert de compétences.
- Le chapitre 012 (frais & charges assimilés) devrait tourner autour de 5.8 M€ soit une diminution de 8% par rapport à 2015.

La dette

La dette d'Aigues-Mortes est constituée à 75% par des emprunts à taux fixe. Les emprunts à taux variable l'ont été sur l'Euribor. De ce fait la commune n'est pas concernée par les emprunts toxiques.

La répartition de la dette, entre les différents créanciers est la suivante :

- Caisse d'Epargne : 29.88 %
- Crédit Agricole : 44.60 %
- Crédit Local de France : 19.83 %
- La Banque Postale : 5.03 %
- CAF : 0.66 %

Quelques données rétrospectives sur la dette communale :

- Capacité de désendettement : 10,4 années
- Si l'encours de la dette représente 95.1% des recettes réelles de fonctionnement, l'annuité elle est de 10.4%
- Encours de la dette équivalent à 2 fois le produit des impôts locaux

Préfecture
Mairie d'Aigues-Mortes
Hôtel de Ville - Place St Louis
34220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20151118-DCM2015-108-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

Pour les années à venir, l'idée est de maintenir le Capital Restant Du (CRD) à sa valeur 2014 soit 11.5 M€ et de n'emprunter par voie de conséquence que cette limite, ce qui pour 2016 nous ouvre des possibilités à hauteur de 0.5 M€.

Le tableau ci-dessous, calculé sur la base d'un taux d'intérêt à 4 % pour une durée de remboursement de 15 ans montre les possibilités de la commune pour les prochaines années. Le différentiel d'annuité est couvert par la revalorisation des bases d'imposition inscrite chaque année dans le Loi de Finances (base 1% an)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CRD (au 1/01 EXERCICE N)	11 775 273 €	11 226 106 €	12 171 001 €	12 109 849 €	11 690 676 €	11 376 749 €	11 498 751 €	10 691 315 €	9 860 077 €	9 003 958 €	8 087 787 €
intégration emprunt 500 000 €								500 000 €	475 029 €	449 060 €	422 052 €
intégration emprunt 308 685 €									308 685 €	293 269 €	272 956 €
intégration emprunt 856 209 €										856 209 €	813 449 €
intégration emprunt 897 504 €										897 504 €	897 504 €
possibilité d'emprunter							500 000 €	308 685 €	856 209 €	897 504 €	954 972 €
CRD après intégration possibilité emprunt							11 998 751 €	11 500 000 €	11 500 000 €	11 500 000 €	11 500 000 €
Intérêts origine	490 908 €	495 736 €	515 493 €	520 287 €	482 653 €	454 932 €	428 411 €	402 416 €	369 568 €	335 624 €	301 378 €
Intérêts emprunt 500 000 €								20 000 €	19 001 €	17 962 €	16 882 €
Intérêts emprunt 308 685 €									12 347 €	11 731 €	11 089 €
Intérêts emprunt 856 209 €										34 248 €	32 538 €
Intérêts emprunt 897 504 €										39 900 €	35 900 €
Intérêts après intégration				520 287 €	482 653 €	454 932 €	428 411 €	422 416 €	400 916 €	399 565 €	397 787 €
différentiel Intérêts				0 €	0 €	0 €	0 €	-20 000 €	-31 348 €	-63 941 €	-96 409 €
Capital	581 416 €	690 355 €	660 952 €	669 374 €	713 926 €	727 998 €	807 437 €	831 238 €	856 119 €	869 170 €	856 836 €
Capital emprunt 500 000 €								24 971 €	25 969 €	27 008 €	28 088 €
Capital emprunt 308 685 €									15 416 €	16 033 €	16 674 €
Capital emprunt de 856 209 €										42 760 €	44 470 €
Capital emprunt 897 504 €										95 497 1 €	44 822 €
Capital après intégration				669 374 €	713 926 €	727 998 €	807 437 €	856 209 €	897 504 €	954 971 €	990 890 €
différentiel capital				0 €	0 €	0 €	0 €	-24 971 €	-41 385 €	-85 801 €	-134 054 €
Annuités	1 072 324 €	1 186 091 €	1 176 445 €	1 189 661 €	1 196 579 €	1 182 930 €	1 235 848 €	1 233 654 €	1 225 687 €	1 204 794 €	1 158 214 €
Annuités après intégration				1 189 661 €	1 196 579 €	1 182 930 €	1 235 848 €	1 278 625 €	1 298 420 €	1 354 536 €	1 388 677 €
différentiel annuités				0 €	0 €	0 €	0 €	-44 971 €	-72 733 €	-149 742 €	-230 463 €

Il est à noter que nous n'avons pas ouvert de ligne de trésorerie en 2015

Les impôts locaux

La forte baisse des dotations de l'Etat ne peut être compensée uniquement par la diminution des dépenses de fonctionnement, il nous faut également jouer sur le levier fiscal. Toutefois compte-tenu des réductions drastiques opérées sur celles-ci l'augmentation des taux d'imposition sera limité à 1.5 %.

Ainsi :

- La taxe d'habitation passera de 16.05 % à 16.29 %
- Le Foncier Bâti passera de 26.86 % à 27.26 %
- Le Foncier Non bâti de 102.61 % à 104.15 %

Compte-tenu de la revalorisation des bases (hypothèse retenue 1%) le produit attendu sera majoré de 3% en 2016

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (est)
T.H	9 142 497 €	11 015 810 €	11 781 057 €	12 395 000 €	13 093 536 €	13 868 844 €	14 196 167 €	14 368 000 €	14 583 520 €
F.B	8 035 497 €	8 741 965 €	9 441 297 €	9 901 000 €	10 463 276 €	10 957 870 €	11 160 148 €	11 327 000 €	11 496 905 €
F.N.B	251 834 €	251 401 €	194 106 €	176 000 €	177 689 €	177 702 €	179 005 €	220 000 €	223 300 €
Total	17 429 828 €	20 009 176 €	21 416 460 €	22 472 000 €	23 734 501 €	25 004 416 €	25 535 320 €	25 915 000 €	26 303 725 €
% évolution des bases		14,80	7,03	4,93	5,62	5,35	2,12	1,49	1,50

T.H	14,47	15,05	15,46	15,89	15,89	16,05	16,05	16,05	16,29
F.B	23,20	25,06	25,88	26,59	26,59	26,86	26,86	26,86	27,26
F.N.B	92,54	96,24	98,86	101,59	101,59	102,61	102,61	102,61	104,15

T.H	1 322 919 €	1 657 879 €	1 821 351 €	1 969 566 €	2 080 563 €	2 225 949 €	2 239 725 €	2 306 064 €	2 375 655 €
F.B	1 864 235 €	2 190 736 €	2 443 408 €	2 632 676 €	2 782 185 €	2 943 284 €	2 997 652 €	3 042 432 €	3 134 056 €
F.N.B	233 047 €	241 948 €	191 893 €	178 798 €	180 514 €	182 340 €	183 624 €	225 742 €	232 567 €
Total	3 420 202 €	4 090 564 €	4 456 652 €	4 781 040 €	5 043 262 €	5 351 573 €	5 421 001 €	5 574 238 €	5 742 279 €
évolution de l'imposition		19,60	8,95	7,28	5,48	6,11	1,30	2,83	3,01

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Rel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

Accès en préfecture : 03 42 15 00 0037 20151118-DCM2015-108-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

La Dotation Globale de Fonctionnement

La baisse des dotations sera répartie entre les différentes catégories de collectivités suivant les mêmes modalités qu'en 2015 (au prorata des recettes fonctionnement) La DGF devrait accuser une baisse globale de 9,6% au niveau national.

Pour 2016, le chiffrage de cette baisse a été estimé à un peu plus de 510 000 €.

L'INVESTISSEMENT

Devrait s'équilibrer autour de 3.4 M€ dont 0.8 M€ de vente de bâtiments (Services Techniques)

Le FCTVA sera de l'ordre de 250 000 €. Il est à noter que le projet de Loi de Finances étend le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1/1/2016.

Les taxes d'aménagement sont estimées à 70 000 €

Enfin un emprunt de 0.5 M€ devrait être contracté (voir supra)

Les dépenses concerneraient essentiellement :

- Aménagement du centre social et de Gambetta
- La réhabilitation de la crèche pour un montant de 136 000 € avec une subvention de la CAF de 73 000 €
- Des travaux de bâtiments pour 230 000 €
- Des travaux de voirie pour environ 800 000 €
- Des travaux d'environnement pour 200 000 €
- Du matériel divers pour 300 000 €
- Les transferts des services techniques pour 600 000 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 – BUDGETS ANNEXES

LE CINEMA

Une AE/CP vient d'être voté par le conseil municipal dans le cadre l'accord transactionnel avec la société culture espace. Les crédits 2016 sont repris au budget (voir tableau ci-dessous).

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT AE	MONTANT des CP		
			2015	2016	2017
678	Protocole d'accord Culture Espace	209 425,00 €	69 808,33 €	69 808,33 €	69 808,34 €

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030513000037-20151118-DCM2015-108-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

Le budget cinéma devrait s'équilibrer en fonctionnement à 180 000 €, dont 28 000 € de personnel affecté par la collectivité, dans des conditions non encore définies.

La prise en charge par la commune du déficit d'exploitation sera de l'ordre de 145 000 €.

L'investissement s'équilibrera à 2 127 €

L'OFFICE de TOURISME

Le budget s'équilibrera en fonctionnement aux environs de 390 000 €, dont 220 000 € de personnel affecté par la collectivité.

A noter que les frais d'impression représentent un peu plus de 12,5% des dépenses de fonctionnement.

Le reversement de la taxe de séjour au Département sera de l'ordre de 20 000 €

La prise en charge par la commune du déficit d'exploitation sera de l'ordre de 150 000 €

L'investissement s'équilibrera à 3 717 €

LES PARKINGS

Le budget s'équilibrera en fonctionnement autour de 1 150 000 €, dont environ 600 000 € de personnel affecté par la collectivité.

Les recettes des parkings couvriront les dépenses de fonctionnement et permettront un autofinancement prévisionnel de l'investissement à hauteur de 190 000 €.

Comme pour le budget de la commune, le recours à l'emprunt devra être contenu, capital restant du sur la mandature plafonné à 1.5 M€, soit une possibilité d'emprunt pour 2016 de 200 000 €.

Les principaux travaux prévus pour 2016 :

- La réfection du P2 pour 160 000 €
- Etudes et travaux sur Mezy pour 91 200 €
- Contrôle d'accès centre- ville – études : 15 000 €

Il est demandé au conseil municipal :

- De prendre acte du rapport d'orientation budgétaire établi par le maire
- De prendre acte du débat d'orientation budgétaire qui vient d'avoir lieu

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20151118-DCM2015-108-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Le conseil municipal,

- prend acte du rapport d'orientation budgétaire (budget Commune – Cinéma – Parkings – Office de Tourisme) établi par le Maire
- prend acte du débat d'orientation budgétaire qui vient d'avoir lieu.

Le Maire,

Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 19/11/2015
- date d'affichage : 19/11/2015

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20151118-DCM2015-108-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-21300037-20151118-DCM2015-108-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015